

Conseil d'administration du 11 mars 2025
Membres en exercice : 54
Nombre de membres présents : 34
Nombre de pouvoirs : 3
Nombre de voix : 37
Pour : 37
Contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION n° 2025-03

APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2024

Le conseil d'administration de l'établissement public du Parc national de forêts, convoqué par courriel du 25 février 2025, s'est tenu le 11 mars 2025, sous la présidence de Monsieur Nicolas SCHMIT,

Vu le code de l'environnement, et notamment son article R331-29 ;

Vu le décret n° 2019-1132 du 06 novembre 2019 créant le Parc national de forêts ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 52-2025-02-00091 du 24 février 2025 portant composition du conseil d'administration de l'établissement public du Parc national de forêts ;

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration et du Bureau du Parc national de forêts approuvé par délibération n° 2020-01 ;

Vu la délibération n° 2020-02 relative à l'élection du président du conseil d'administration du Parc national de forêts ;

Considérant le projet de rapport annuel 2024 du Parc national de forêts mis à disposition des membres du conseil d'administration ;

Sur proposition du directeur du Parc national de forêts,

DECIDE

Article 1 :

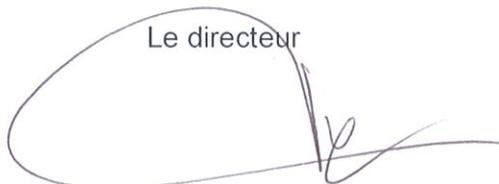
Le rapport annuel 2024 annexé à la présente délibération est adopté.

Article 2 :

La présente délibération est publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de forêts et fait l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

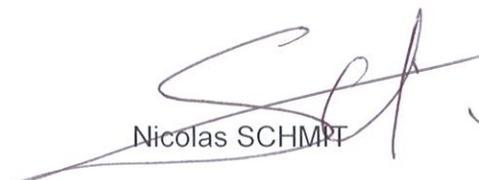
Fait à Châteauvillain, le 11 mars 2025,

Le directeur



Philippe PUYDARRIEUX

Le président du conseil d'administration



Nicolas SCHMIT



RAPPORT D'ACTIVITE 2024 DU PARC NATIONAL DE FORETS

Version présentée au Conseil d'administration du 11 mars 2025

Edito

L'année 2024 a été marquée par la **célébration des cinq ans du Parc national de forêts**, cinq années ayant permis la création et la montée en puissance progressive de l'établissement public. Les quatre journées de célébration du 6 au 9 novembre 2024 ont permis de remercier l'équipe pour l'ensemble du travail accompli, de revenir sur les dix ans de gestation du Parc national et de questionner les projets pour l'avenir à l'occasion d'un séminaire institutionnel. Une journée a été dédiée au jeune public et aux scolaires, journée résolument tournée vers l'avenir et l'investissement du Parc national pour l'éducation à l'environnement et au développement durable. Enfin, un

L'année 2024 a également été la **concrétisation de la croissance de l'établissement public dont le plafond d'emplois a été relevé de dix équivalents temps pleins**. Ce relèvement indispensable de l'effectif a offert à l'établissement public la possibilité de créer de nouvelles implantations territoriales, notamment en Côte-d'Or avec l'objectif de renforcer les liens avec le territoire, ses élus et les habitants.

Enfin, l'année 2024 a vu l'**adoption du premier contrat d'objectifs et de performance (COP)** avec l'Etat pour la période 2024-2028 dotant ainsi à l'établissement public d'une feuille de route opérationnelle pour cinq ans. Cette feuille de route inscrit l'action du Parc national de forêts au cœur des grands enjeux environnementaux en réaffirmant sa place d'acteur de premier plan pour la mise en œuvre des stratégies nationales pour la biodiversité (SNB 2030) et des aires protégées (SNAP) ou encore pour mettre en œuvre une stratégie d'adaptation au changement climatique de son territoire. Ce contrat d'objectifs et de performance traduit une ambition forte pour l'établissement public du Parc national de forêts en réaffirmant sa place au sein du collectif des onze parcs nationaux français.

Concrètement, **quatre objectifs** sont définis dans ce contrat, constituant les priorités générales et orientations stratégiques assignées au parc national de forêts : Protéger et restaurer la biodiversité et pour renforcer sa résilience au changement climatique et aux autres changements globaux ; Faire de la préservation de la biodiversité, des patrimoines naturel, culturel et paysager, un moteur du développement durable des territoires ; Consolider la « citoyenneté écologique » au sein de la société à travers l'accueil, la sensibilisation, la médiation et l'éducation ; et Poursuivre les objectifs d'efficacité et d'optimisation des moyens et de bonne gestion de l'établissement public.

Ce rapport annuel 2024 relate les principaux évènements et réalisations de l'année, rassemblant ainsi les éléments de rapportage de la première année d'exécution du contrat d'objectifs et de performance de l'établissement public. **Il illustre également l'implication, la passion et l'engagement de tous les agents du Parc national de forêts** à la concrétisation de notre projet commun pour le territoire.

Nous vous en souhaitons une bonne lecture.

Le président du Conseil d'administration

Nicolas Schmit

Le directeur

Philippe Puydarrieux

Une année au Parc national de forêts : Quelques dates marquantes

[Illustration par un mur d'images]

- Le GAEC de Saint-Loup remporte le 1er prix du concours national des « prairies fleuries » au Salon International de L'Agriculture !
- Sortie du Guide du Routard
- Visite du président de la région Grand Est
- Une fête de la nature haute en couleurs
- 4 écoles du territoire se rencontrent autour des Aires terrestres éducatives (ATE)
- Mise en place de l'exposition des toitures en lave à Auberive pour 3 mois
- Passage du Tour de France
- Signature du partenariat avec le Parc national du Wuyshan (Province du Fujian – Chine)
- Signature du premier contrat d'objectifs et de performance 2024-2028
- Accueil de l'association Francis Hallé et réalisation d'un profil botanique en réserve intégrale
- Rencontre avec la Commission nationale française pour l'UNESCO sur la thématique de la libre évolution forestière
- Journée de restauration écologique avec l'UNICEM
- Sortie du 1^{er} magazine du Parc national de forêts : « *Echos des forêts* »
- 6-9 novembre 2024 : Célébration des 5 ans du Parc national de forêts

CONNAISSANCE

Produire, valoriser et diffuser les connaissances sur les patrimoines au service d'une gestion efficace et d'une meilleure préservation

Création du Centre d'études et de ressources sur la forêt (CERF)

En septembre 2024, le Parc national de forêts a recruté Hélène Le Borgne, sa responsable du centre d'études et de ressources sur la forêt (CERF). Dès sa prise de fonction elle a engagé les premiers échanges avec les agents du Parc national et les partenaires de la filière forêt – bois et de la recherche. Ces échanges ont permis d'identifier les besoins et attentes vis-à-vis du Centre d'études et de ressources sur la forêt. Les jalons de futures coopérations ont également été posés, notamment les éléments permettant d'intégrer le dispositif de Forêt irrégulière école (FIE) au Parc national.

Basé à Châteauvillain, le CERF a notamment vocation à mettre en place l'observatoire des forêts du Parc national, en application de la charte. Le travail de 2024 a permis :

- D'identifier des thématiques et les indicateurs mobilisables ;
- D'échanger avec le Conseil scientifique.
- De préparer la première publication de l'observatoire.

Le CERF vise également à offrir aux chercheurs les facilités nécessaires pour la conduite de leurs recherches sur le territoire du Parc national.

[Ajouter Profil de Hélène Le Borgne]

Conservation des espèces à enjeux

Ces actions sont en grande partie financées par les programmes FEDER des régions Bourgogne Franche-Comté et Grand Est. Elles visent à étudier les pressions et niveaux de menace sur plusieurs espèces à enjeux du Parc national et d'en déduire des plans d'actions visant à réduire voire supprimer ces pressions, dans la logique introduite par le *Règlement sur la restauration de la nature dans les Etats membres de l'Union européenne*.

[Logos FEDER]

[Illustrations : espèces étudiées]

Cigogne noire : L'espèce emblématique du Parc national de forêts fait l'objet d'une attention toute particulière. En Haute-Marne, des secteurs propices à l'alimentation de la Cigogne noire au niveau des cours d'eau bordant la Réserve intégrale ont été identifiés en vue d'un éventuel test de capture au filet (clapnet). Cependant, cette opération n'a pas pu être tentée en 2024 car les niveaux d'eau étaient trop élevés du fait de la forte pluviométrie.

En Côte-d'Or, la mise en place d'une cage piège et l'alimentation régulière n'ont pas permis de capturer des individus à cause des conditions météorologiques défavorables en 2024.

Les années 2023 et 2024 se sont également traduites par la mortalité de trois cigognes noires équipées de balises GPS :

- Toutatis : retrouvé mort avec le bec cassé
- Divona : retrouvée morte dans les Pyrénées (cas de prédation)
- Fangorn : électrocution au niveau d'un pylône électrique

Autour des palombes : Un état des lieux des connaissances sur l'Autour des palombes sur le territoire du Parc national de forêts a été initié en 2024. Un travail d'inventaire de terrain a été mené dans la forêt domaniale de Châtillon pour identifier de nouveaux nids : une dizaine de nids ont ainsi été découverts. Les suivis printaniers et estivaux ont mis en évidence que 4 d'entre eux étaient occupés par des couples d'autours des palombes qui ont donné naissance à des jeunes à l'envol. À cette occasion, un premier protocole incitant les opérateurs à relever des éléments de détection a été déployé. Un bilan de ces prospections a été rédigé en automne 2024 par un agent mutualisé du réseau connaissance de l'ONF, et des cartographies ont été produites. À la fin de l'année, Alexandre Villers (chercheur de l'OFB-DRAS)

a été intégré au projet, et a aidé à la création d'un nouveau protocole plus robuste pour les prochaines années, dans le but de quantifier la détectabilité de l'espèce et l'impact éventuel de l'activité forestière sur la reproduction de ce rapace.

Pic cendré : L'année 2024 a été l'occasion de réaliser un premier état des lieux des connaissances sur le Pic cendré sur le territoire du Parc national de forêts. Le protocole d'inventaire de la forêt domaniale de Châtillon a été élaboré pour une mise en œuvre au printemps 2025, et une réunion de lancement du projet a eu lieu avec les partenaires ONF et LPO.

Petites chouettes de montagne : L'année 2024 a permis de réaliser un premier état des lieux des connaissances sur les Petites chouettes de montagne sur le territoire du Parc national de forêts. Le protocole de recherche des espèces dans le Châtillonnais a été élaboré pour une mise en œuvre au printemps 2025. Ce travail s'appuie sur un travail préalable d'analyse bibliographique et de cartographie pour déterminer les secteurs favorables à la présence des espèces, puis comporte la détermination de la localisation des transects à prospector. Une réunion de lancement du projet a eu lieu avec les partenaires ONF, LPO, et l'Association naturaliste La Choue.

Chiroptères : L'année 2024 a été l'occasion d'initier un état des lieux des connaissances des chiroptères sur le territoire du Parc national de forêts, avec la cartographie des données existantes, la compilation des études et des actions historiques, et l'identification des besoins d'approfondissements. Un premier bilan des enjeux, des menaces et des éventuels leviers d'action a été dressé. En décembre, une réunion d'échanges a été organisée entre l'équipe du Parc national de forêts et le réseau naturaliste de l'ONF a été organisée pour lister les actions permettant d'améliorer les connaissances.

Ecrevisses : Bénéficiant d'un financement FEDER porté par la région Grand Est, le projet s'intéresse également à l'étude des écrevisses à pieds blancs et des écrevisses signal. Une compilation des données de prospection et des données historiques a permis de cartographier les stations connues des écrevisses à pieds blancs et des écrevisses signal. Des prospections ont eu lieu dans le cadre des Atlas de la Biodiversité Communale.

Ces prospections ont été complétées par des prélèvements d'ADN environnemental au Val Serveux et le long de la Vingeanne. Les résultats s'inscrivent dans une étude nationale portée par le SCIMABIO. Les résultats d'analyses ont été reçus en janvier 2025. Une réunion technique avec les partenaires a permis d'identifier le travail de terrain à réaliser en 2025.

Mollusques : Les données historiques ont été collectées sur OpenObs et intégrées dans l'outil GéoNature. Un travail de bibliographie a également permis de compiler la connaissance sur les espèces de mollusques du Parc national.

Un inventaire des mollusques aquatiques a été réalisé en août 2024 sur les cours d'eau de Haute-Marne. Les prestataires Xavier Cucherat (Arion.Idé) et Lilian Léonard ont prospecté 40 tronçons de 100m.

En septembre, 7 stations ont fait l'objet de prélèvements pour une analyse d'ADN environnemental par le laboratoire SPYGEN.

Une formation a également été organisée à Montigny-sur-Aube avec le Conservatoire Botanique National de Franche-Comté Observatoire Régional des Invertébrés (CBN FC ORI) pour apprendre à déterminer les escargots aquatiques. Les gardes moniteurs et des agents de l'OFB et de l'ONF ont participé à cette formation.

Espèces du genre Hericium : L'année 2024 a permis de réaliser un état des lieux des connaissances sur les différentes espèces de champignons du genre Hericium sur le territoire du Parc national de forêts. Une fiche de signalement a été conçue en se basant sur le travail du technicien forestier de l'ONF, Vincent Ricard. Elle a été diffusée aux agents de terrain du territoire (gardes moniteurs, agents mutualisés du réseau connaissance de l'ONF) afin de répertorier toute découverte d'une nouvelle station.

Lichen pulmonaire : En 2024, il a été possible de réaliser un état des lieux des connaissances sur le Lichen pulmonaire dans le Parc national de forêts. Un constat a rapidement été fait : l'espèce est présente à de nombreux endroits du territoire, mais ces données sont imparfaitement compilées dans les bases de données naturalistes. Pourtant, les populations présentes sur le Parc national de forêts pourraient revêtir une importance nationale compte tenu du déclin de l'espèce dans d'autres

départements. Avec l'appui du réseau mycologique de l'ONF et de l'association française de Lichénologie, une étude sur le Lichen pulmonaire et les communautés lichéniques associées a été initiée.

Une réunion de lancement présentant l'étude a eu lieu fin 2024, et a permis de lancer les consultations des Unités territoriales de l'ONF. Les agents mutualisés du réseau connaissance ont ainsi commencé à faire remonter les stations de Lichen pulmonaire connues. Le premier objectif poursuivi est de compiler l'état des connaissances et de faire un premier repérage des stations les plus importantes du Parc national de forêts.

Sabot de Vénus : L'accueil d'une stagiaire a permis de mener une étude pilote sur la détection de l'espèce. L'objectif pour 2025 est de délimiter et de caractériser toutes les stations à Sabot de Vénus présentes sur le Parc national de forêts.

Damier du frêne : Après 2 ans de consolidation de la connaissance sur la répartition de l'espèce, l'année 2024 avait pour but de caractériser les habitats fréquentés par le papillon : cette action s'est traduite par l'accueil d'un stagiaire de Master 2.

Les mauvaises conditions climatiques n'ont malheureusement pas permis d'observer le Damier du frêne dans des proportions suffisantes pour pouvoir faire des analyses concluantes. Le rapport de stage s'attache à expliquer les causes probables de la baisse des effectifs mais ne peut pas conclure sur l'état des populations ni sur la caractérisation des habitats.

Pour 2025, l'objectif est de repasser sur les secteurs connus pour vérifier la présence de l'espèce cette année et évaluer si l'année 2024 est une mauvaise année ou si la population est éteinte.

Ligulaire de Sibérie : Une note de synthèse a été rédigée, dressant l'état des lieux des connaissances sur la station à Ligulaire de Sibérie de Combe noire (Côte-d'Or) avec une cartographie à jour du site, la compilation des données existantes, et listant les études et actions historiques.

La réflexion autour des travaux de restauration écologique de la station avec les partenaires techniques (ONF, Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien - CBNBP) a avancé suite à plusieurs visites de terrain. Un cahier des charges technique a pu être rédigé, indiquant toutes les préconisations pour la réalisation des travaux prévus en février 2025.

Un état zéro du site a été réalisé en août 2024 (mesures d'ouvertures de canopée, comptage des effectifs fleuris) afin d'être en capacité de comparer de manière quantifiable l'effet des travaux de restauration écologique sur l'espèce.

Un observatoire de l'Eau au Parc national de forêts

En août 2024, une nouvelle chargée de mission Eau et milieux humides a rejoint l'équipe du Parc national de forêts. Elle a pu initier un travail important autour de l'observatoire de l'Eau. Les premières étapes franchies sont :

- Benchmark des observatoires existants ;
- Réflexion sur l'outil à utiliser pour héberger l'observatoire, en cohérence avec les autres observatoires du Parc national ;
- Recueil des attentes auprès des différents acteurs rencontrés
- Analyse des données qualitatives et quantitatives existantes et identification des données manquantes
- Recherche de pistes de financement pour engager des suivis qualité de l'eau
- Annuaire des acteurs de l'eau et de leurs compétences

La sortie de cet observatoire de l'Eau est prévue pour l'année 2025.

[Ajouter Profil de Hélène Le Borgne]

Diagnostic des marais tuffeux et de leur état de conservation

En 2024, la première phase de l'étude de diagnostic des marais tuffeux du Parc national a été lancée avec le soutien de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN).

[LOGO AESN]

Grâce à l'outil LIZMAP développé par la géomaticienne de l'équipe du Parc national, les agents ONF ont pu, via une carte interactive, valider des marais connus, en ajouter qui n'étaient pas répertoriés et préciser ceux qui étaient moins bien connus et qui méritaient une repasse de terrain pour en valider les contours cartographiques. Au total, cette première phase a permis d'aboutir à confirmer 71 marais, 137 marais identifiés pour vérification, 10 marais à supprimer de la cartographie, 37 marais à inscrire sur la carte.

La deuxième phase du projet, prévue en 2025 vise à effectuer des relevés de variables sur le terrain et à vérifier le périmètre des marais.

[Ajouter Profil de Eloïse Moulin-Tanguy]

Les études scientifiques

Plusieurs études se sont poursuivies sur la Réserve intégrale en 2024, notamment un suivi reptiles engagé en 2023 avec le programme Pop Reptile et le rendu de l'état zéro pour le suivi des papillons de jour sur les milieux ouverts.

En 2024, une étude a également été réalisée pour faire un état zéro de la flore des milieux ouverts.

Un travail conséquent a également été réalisé pour préparer le lancement d'un futur Inventaire général de biodiversité (IGB) en application de la stratégie scientifique du Parc national. Plusieurs réunions ont été organisées avec l'Unité mixte de recherche (UMR) Patrimoine du Muséum national d'histoire naturelle pour définir les contours du projet. Les objectifs de ce projet sont de réaliser un état zéro en vue d'un suivi forestier, d'accueillir des inventaires sur des espèces méconnues du territoire en s'appuyant notamment sur les nouvelles technologies comme l'ADN environnemental, et de diffuser les données issues du projet par des actions de valorisation spécifiques. Les travaux doivent se poursuivre en 2025 avec la recherche de financements.

PROTEGER ET RESTAURER

Préserver et restaurer les patrimoines dans un contexte de changement climatique

Un guide pour préserver et restaurer le patrimoine bâti

En 2024, le travail s'est poursuivi en lien avec le CESC en vue de la parution d'un guide de recommandations architecturales pour œuvrer à la préservation des patrimoines bâtis. L'année 2024 a été marquée par :

- la réalisation de la quasi-totalité de l'illustration du guide ;
- la poursuite du travail de rédaction des textes ;
- l'amorce du maquettage et de la création graphique de l'ouvrage.

Un plan d'adaptation au changement climatique pour les forêts du Parc national

Grâce à un financement du FEDER porté par la région Bourgogne Franche-Comté, le Parc national de forêts a pu lancer la construction d'un plan d'adaptation des forêts au changement climatique. Ce projet vise à établir un diagnostic de la vulnérabilité des forêts afin de conduire à un plan d'adaptation. Il est conduit en s'appuyant sur la démarche participative Nature Adapt développée par Réserves naturelles de France.

LOGO FEDER BFC

Plusieurs étapes clés ont été réalisées en 2024 :

- Sélection des éléments du territoire qui feront l'objet du diagnostic de vulnérabilité ;
- Réalisation de l'analyse du climat passé et futur du territoire du Parc national de forêts ;
- Élaboration et distribution à grande échelle d'un questionnaire concernant les perceptions des changements climatiques au sein du territoire.

La thématique des changements climatiques a fait l'objet de réflexions dans le cadre de l'observatoire des forêts du Parc national. Le Conseil scientifique est également étroitement associé à ces travaux.

Mieux gérer les routes pour une meilleure protection des patrimoines naturels et culturels

Avec l'appui d'un chargé de mission temporaire, le Parc national de forêts a pu réaliser en 2024 un inventaire du patrimoine de bord de routes. Ce travail visait à produire un inventaire des patrimoines bâtis et naturels des bords de routes. Il a permis de créer :

- Une carte à destination du grand public et des partenaires ;
- Un atlas avec une carte par commune ;
- Une carte en ligne sur les arbres et les alignements remarquables ;
- Un outil collaboratif pour répertorier tous les arbres et le patrimoine bâti de bord de route.

[Photos des alignements d'arbres]

Un séminaire a été organisé en avril 2024 associant experts et gestionnaires routiers afin de réfléchir collectivement aux exigences liées à la présence d'un Parc national sur la gestion des routes. Les enjeux réglementaires, de sécurité routière, de gestion et de protection des patrimoines naturels, paysagers et culturels ont été abordés. L'objectif est de finaliser en 2025 des lignes directrices de gestion des routes dans le Parc national.

Ce travail est par ailleurs soutenu par une étude floristique conduite par le Conservatoire botanique national du Bassin Parisien qui a permis d'identifier des tronçons de bords de routes à forts enjeux floristiques.

L'animation des zones Natura 2000

L'année 2024 s'est traduite par le renforcement de l'animation des sites Natura 2000 du Parc national. L'animation des sites Natura 2000 dont plus de 50% de la superficie est située en Cœur de Parc national relève du Parc national. S'agissant des sites qui à l'inverse comptent moins de 50% de leur superficie en cœur ce sont les régions qui disposent de la compétence et qui peuvent confier l'animation à des prestataires retenus dans le cadre de marchés publics. Le Parc national de forêts s'est ainsi vu attribué l'animation de plusieurs sites Natura 2000 dans le cadre de tels marchés. Cette démarche favorise une meilleure cohérence dans l'action du Parc national entre le Cœur et l'aire d'adhésion.

[LOGO REGION GE] Animation des sites "Vallée de l'Aube et Vallée de l'Aujon" : grâce à un marché de la région Grand Est, le Parc national de forêt a pu recruter une première chargée de mission Natura 2000, dédiée à l'animation de ces sites. Arrivée mi-septembre, elle a pris en main les documents et les enjeux sur les deux vallées. Elle a pu mettre en lumière des éléments manquants ou à revoir au cours de ce marché d'animation. Le Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne (CEN CA) a accompagné le lancement de cette démarche d'animation par un appui technique non négligeable en tant qu'ancien animateur historique des deux sites. Une première journée de terrain organisée conjointement par le Parc national de forêts et le CEN CA a permis d'identifier les zones à enjeux sur la Vallée de l'Aujon. Un premier contact a été établi avec l'ensemble des acteurs et des élus concernés par ces sites. Conjointement avec Jean-Yves VANSTEELANT, responsable de la cellule agroécologie au Parc national, un premier travail sur les Mesures Agro-Environnementale et Climatiques (MAEC) a été engagé afin d'identifier les zones à enjeux et d'identifier les exploitants agricoles à rencontrer en priorité.

[LOGO REGION BFC] Animation des sites Zone spéciale de conservation (ZSC) marais tufeux du Châtillonnais et Zone de protection spéciale (ZPS) massifs et vallées du Châtillonnais : ce marché de la région Bourgogne Franche-Comté permet au Parc national de forêts de recruter deux chargés de missions supplémentaires pour animer ces sites. Ils seront accompagnés par plusieurs partenaires : le Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne (CEN B), l'Université de Bourgogne, l'ONF, la LPO, le Centre Régional de la Propriété Forestières (CRPF), la Société d'Histoire Naturelle d'Autun (SHNA), le SEQUANA, le SITIV et la Chambre d'agriculture de la Côte-d'Or.

[LOGO GE] Fin 2024, a été lancé par la Région Grand Est le marché pour l'animation de plusieurs sites Natura 2000. Le Parc national de forêts a donc entrepris la réponse et le montage du dossier pour assurer l'animation des sites de la Tuffière de Rolampont, des Gorges de la Vingeanne et du Vallon de Senance. L'objectif est de recruter un chargé de mission dédié à ces sites en 2025.

L'ensemble de ces marchés doit permettre d'assurer l'animation cohérente de 14 des 18 sites Natura 2000 présents sur l'Aire optimale d'adhésion du Parc national de forêts.

Missions régaliennes de police administrative du Parc national de forêts

Dans le cadre de ses missions régaliennes de police administrative, le Parc national de forêts est chargé d'émettre des avis et de répondre à des demandes d'autorisations. Des arrêtés sont également pris pour préciser la réglementation en vigueur en cœur.

6 arrêtés ont été pris en 2024 :

- Un pour la fermeture de la Réserve intégrale pour assurer la sécurité des personnes
- Deux pour l'installation des zones de quiétudes
- Un pour les prélèvements en Réserve intégrale dans le cadre de la régulation
- Un pour l'interdiction du bivouac lors du passage du tour de France
- Un de mise en demeure pour demande de régularisation de la situation administrative

Sur le patrimoine bâti :

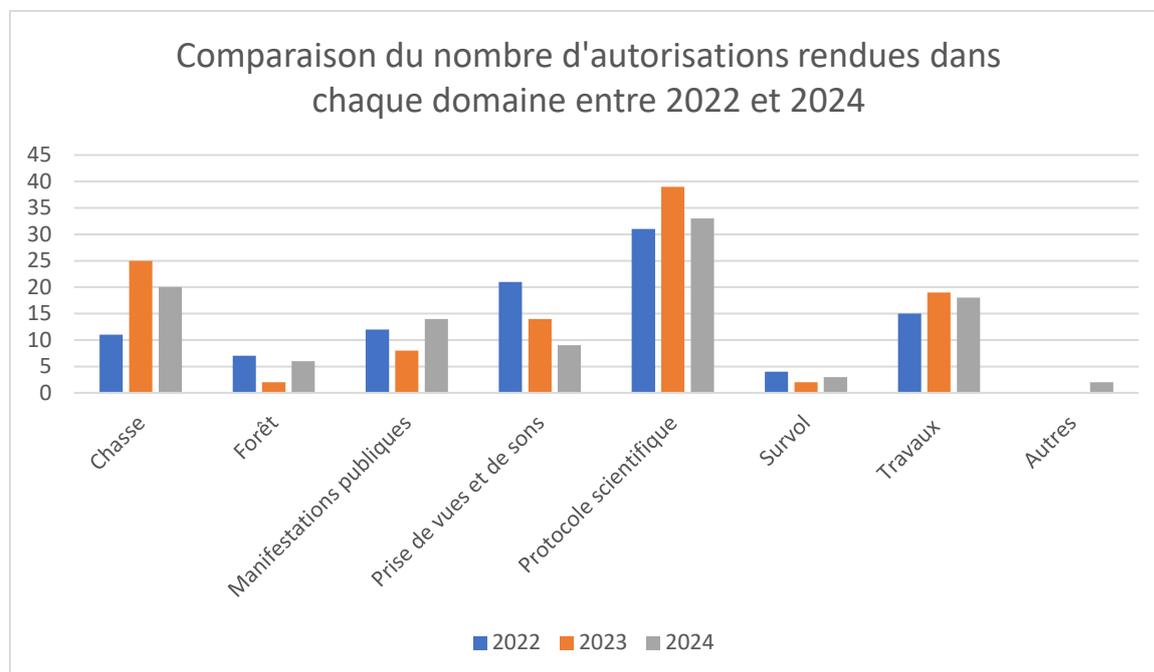
- 5 demandes d'avis conformes sur déclaration préalable de travaux, dont 1 pour laquelle un avis défavorable a été émis et un avis sans réponse pour cause de procédure biaisée ;
- 1 demande d'autorisation au voisinage d'un site archéologique, classée sans suite par abandon du projet

Sur la gestion forestière :

- 7 avis sur les aménagements forestiers proposés par l'ONF
- 1 avis intermédiaire sur l'aménagement de la forêt domaniale d'Arc-Châteauvillain
- 4 avis sur les plans simples de gestion

105 autorisations rendues dont :

- 8 refusées
- 97 favorables avec prescriptions

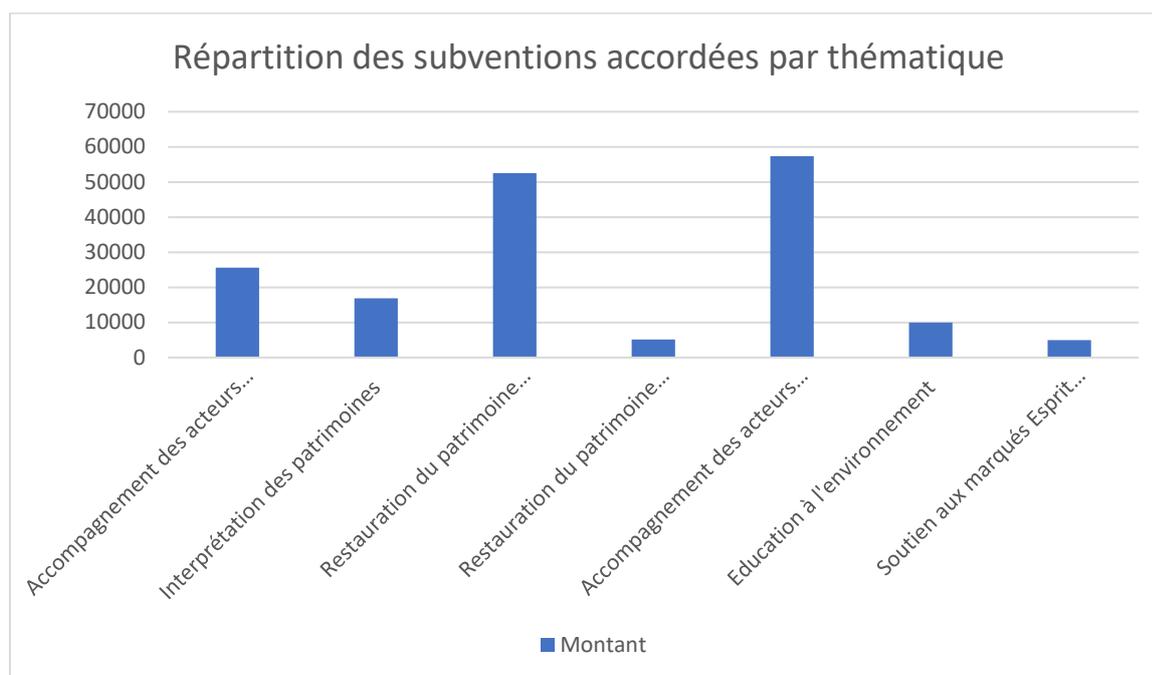


ACCOMPAGNER ET DEVELOPPER

Accompagner les acteurs du territoire dans une logique de développement soutenable

Appel à projets 2024

L'appel à projets du Parc national de forêts permet de mettre en œuvre ses moyens d'intervention en vue de soutenir la réalisation de projets concourant à la mise en œuvre de la charte. Cette année, l'appel à projets du Parc national de forêts a été renouvelé avec quelques modifications de procédure afin de faciliter le travail interne et d'alléger la charge de travail des équipes. Au total, 46 dossiers ont été déposés pour 30 projets validés, ce qui correspond à 172 439,40€ de subventions accordées.



Bilan marque *Esprit parc national - forêts*

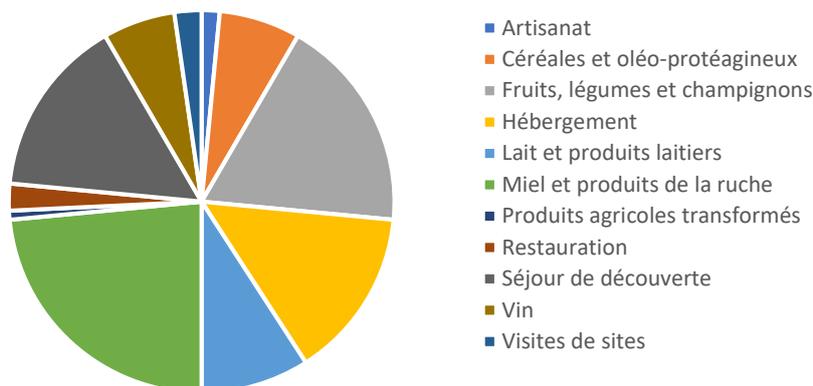
La marque *Esprit parc national* est déployée par le Parc national de forêts depuis 2019 et compte **plus de 40 bénéficiaires** dans les domaines de l'hébergement, la restauration, les sorties nature, les visites de sites, la production agricole, l'apiculture ou encore l'artisanat. Au total, la marque *Esprit parc national - forêts* référence au 31 décembre 2024, 140 produits et services.

En 2024, le Parc national de forêts n'a toutefois pas accueilli de bénéficiaires de la marque *Esprit parc national - forêts*. La répartition par biens et services reste donc identique à celle de 2023.

Plusieurs actions ont été menées pour les entreprises bénéficiaires :

- Organisation d'une formation « Communication » à destination des bénéficiaires
- Diffusion d'un dossier de presse local sur la marque *Esprit parc national - forêts*
- Développement d'un flyer *Esprit parc national* à destination du grand public
- Tournage OFB sur les Jardin du Cosmos
- Tournage et montage de 5 vidéos de promotion des bénéficiaires à destination des réseaux sociaux

Répartition des biens et services par thématique



Promotion de la destination Parc national de forêts

Avec la sortie du Routard dédié au Parc national de forêts en avril 2024, l'établissement inaugure sa liste des guides touristiques consacrés exclusivement à son territoire. La réalisation de ce guide incontournable dans l'univers du tourisme doit contribuer au rayonnement du Parc national de forêts.

Sur ces sujets, d'autres travaux sont déjà engagés :

- La création d'un cahier thématique du guide vert Michelin qui met en valeur trois circuits thématiques, dont la parution est prévue début d'année 2025 à la fois dans le guide Champagne – Ardenne et dans le guide Bourgogne.
- La sortie du Petit futé avec la création d'un guide « Carnet de voyage », prévue au printemps 2025

[INCLURE LES PHOTOS DES COUVERTURES DES GUIDES]

Des actions en faveur de l'agriculture durable

En 2024, le Parc national de forêts a poursuivi son travail d'animation des MAEC sur le territoire. Les Projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC) pour 2024 ont été déposés et validés au cours du printemps. Suite au recensement réalisé par mailing, 6 exploitations en Bourgogne Franche-Comté et 19 en Grand Est se sont fait connaître auprès des services du Parc national. La crise qu'a connue la profession agricole depuis le début de l'année 2024, a entraîné des retards dans la réalisation des diagnostics d'exploitations et des plans de gestion. Des régulations sont donc en cours et se prolongent sur le début de l'année 2025.

Un premier « *Café installation* » a été organisé en collaboration avec l'association Terre de liens Bourgogne Franche-Comté le 27 juin 2024 à Chamesson. Plusieurs rencontres avec l'association et les porteurs de projets ont permis d'aboutir à la définition des besoins du territoire (repérages des porteurs de projets, outillages des collectivités, accompagnement dans l'animation foncière, etc.) sur l'ensemble du territoire.

En 2024, le Parc national de forêts a également mis en place des cercles de parole pour les agricultrices du territoire. Suite à une première rencontre du groupe et un test de la méthode d'animation de co-développement, le groupe s'est réuni à 5 reprises en 2024, en différents lieux du territoire chez l'une des participantes de préférence. Il s'est réuni à Leuglay, Rouvres, Chemin d'Aisey, Chamesson et Recey-sur-Ource, regroupant entre 5 et 9 agricultrices selon les dates. À chaque rencontre, deux agricultrices ont exposé au groupe une problématique d'actualité sur la ferme. Grâce à l'atelier de co-développement, elles bénéficient des avis et conseils des autres participantes. Les thématiques abordées sont propres à chacune et peuvent être d'ordre technique, organisationnel, de place dans l'exploitation ou de choix d'orientation de l'exploitation. Un recueil des avis des participantes a été rédigé par les membres du Cercle des agricultrices vertueuses en novembre 2024, montrant tout l'intérêt de ces rencontres ainsi que leur souhait d'une pérennisation du groupe en 2025.

Le territoire du Parc national de forêts a organisé son troisième concours de Pratiques agroécologiques - Prairies et Parcours, en s'inscrivant dans la catégorie nationale « Fauche prioritaire (et secondairement pâturage) - Plaine et Piémont ».

Les neuf membres du jury, présidé par M Etienne Gaujour (Institut Agro Dijon) ont visité les 4 parcelles proposées au concours par les agriculteurs le 29 mai 2024.

Les exploitations candidates étaient :

- GAEC DE SAINT LOUP – Le mariage – Arc en Barrois
- EARL OSAER – Beuregard – Montigny sur Aube
- GAEC DE CONCLOIS – Parfondeveau - Bure les templiers
- FERME DU VALLON – Le Champ fou - Etalante.

Après délibération, le prix de l'équilibre a été décerné au GAEC de Conclois et un prix spécial du Jury "système" a été attribué à la Ferme du Vallon. La remise des prix du concours local, en présence des quatre candidats et de la plupart des membres du jury s'est déroulée lors de la journée dédiée au Grand Public des célébrations des 5 ans du Parc national, le 9 novembre 2024 à la Maison du Parc national – Maison de la Forêt à Leuglay.

Les deux associés du GAEC de Conclois participeront à la journée de remise des prix nationale, le 26 février au Salon International de l'Agriculture 2025.

Yannick et Gérald Lardenois du GAEC de Saint Loup, lauréats du Concours de pratiques agroécologiques - Prairies et Parcours organisé par le Parc national en 2023, ont participé à la journée de remise des prix nationale à Paris le 28 février 2024.

Après une matinée d'échanges et de témoignages entre l'ensemble des territoires organisateurs et les lauréats au siège de Chambres d'Agriculture France, la remise des prix s'est déroulée au Salon International de l'Agriculture, sur le stand du Ministère de l'Agriculture.

Le GAEC de Saint Loup s'est vu décerner le prix national de l'excellence Agroécologique dans la catégorie "Fauche prioritaire - Plaine et piémont".

[LOGO BANQUE DES TERRITOIRES / LOGO DES PARTENAIRES] Le Parc national de forêts est également partenaire du projet Eau et agriculture durable du Châtillonnais (EADC), co-porté par la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, l'Epape SEQUANA, l'EPTB Seine Grands Lacs et la Métropole du Grand Paris, et lauréat d'un appel à projets de la Banque des Territoires. Ce projet doit permettre de créer des paiements pour services environnementaux (PSE) adaptés au territoire du Châtillonnais afin de rémunérer les agriculteurs pour les aménités rurales liées à leurs actions. Les équipes sont notamment mobilisées sur les missions d'évaluation du projet, de définition des indicateurs et d'appui technique sur les questions agricoles et sur la gestion de l'eau.

En 2024, le projet Eau et agriculture durable du châtilonnais (EADC) a déjà permis de signer des contrats avec 20 agriculteurs, couvrant une superficie totale de 480 hectares et une enveloppe globale de 902 259 € répartie sur une période de 7 ans.

Etudier les agricultures de notre territoire

Le Parc national de forêts a conduit une étude sur un panel d'exploitations agricoles du territoire afin d'identifier et de décrire les modèles existants ainsi que les trajectoires qui y ont conduites. Une attention particulière a été portée sur la durabilité de ces modèles, à travers les dimensions agronomiques, économiques, sociales et territoriales.

Une chargée de projet a été recrutée pendant 7 mois pour cette mission au terme de laquelle :

- 18 entretiens semi-directifs ont été menés sur des fermes réparties sur l'ensemble du territoire et sur des systèmes et choix agricoles différents. Pour chacune, un portrait détaillé a été rédigé, reprenant les termes de l'entretien ainsi que les principaux résultats et indicateurs socio – économiques.
- Un rapport d'analyse, issu de l'analyse de l'ensemble des données recueillies et présentant plusieurs perspectives d'action pour le Parc national.
- Trois portraits croisés ont été imaginés et rédigés. Ils présentent, autour d'une thématique particulière le parcours et l'organisation de différentes fermes qui peuvent être d'Orientation technico économique des exploitations (OTEX) différentes. Les thématiques retenues sont des installations tardives à faibles capitaux, des histoires de transmission d'agricultrices et de vente

directe. Ces trois portraits croisés et parcours de vie permettent d'aborder les forces et faiblesses de chacun autour des installations "atypiques" d'agriculture, de la transmission des exploitations et des formes possibles d'organisation et de collaboration pour la vente directe.

Une typologie des prairies du Parc national de forêts

LOGO FEDER BFC

Le Fonds FEDER de la région Bourgogne Franche-Comté a permis de débiter la construction d'une typologie des prairies afin d'améliorer leur gestion. Ce projet a nécessité le recrutement d'une chargée de mission en novembre 2023.

Le comité de pilotage du programme a été constitué et s'est réuni pour le lancement du programme le 6 février 2024 à Grancey-le-Château. Il regroupe 14 participants de différentes structures disposant de compétences multiples : Alliance Bourgogne Franche-Comté, Vet Agro Sup, INRAe, Bio Bourgogne, Institut Agro Dijon, EPLEFPA de la Barotte, FEDER élevage, Chambres d'Agriculture 21 et 52, CeN CA, CBN BP, AOP Epoisses.

Suite à un appel à participation auprès des éleveurs du territoire, 16 exploitations ont rejoint le réseau et proposé 56 parcelles pour la caractérisation et le suivi des végétations en 2024 et 2025. Des conventions de mise à disposition des parcelles ont été établies avec les exploitants.

En 2024, 30 prairies de fauche ont été caractérisées sur la base d'inventaires botaniques et suivies au cours de 3 périodes végétatives (avril, mai et juin).

Les premières analyses statistiques des données et leur interprétation ont été présentées au comité de pilotage du projet en janvier 2025, et un rendu individuel des résultats a été réalisé auprès de chaque éleveur.

La campagne de suivi 2025 concernera 28 prairies pâturées avec une analyse particulière de la valeur alimentaire des repousses.

Retour naturel des grands prédateurs

Dans le cadre de la saisine du CESC portant sur l'anticipation des conséquences du retour naturel du loup sur le territoire du Parc national de forêts, un groupe de travail spécifique a été constitué et s'est réuni à cinq reprises. Un avis a été présenté, débattu et adopté lors de la plénière de juin 2024. Un bilan des premières actions mises en place a été présenté lors de la plénière d'octobre 2024.

L'assistant technique Protection des Troupeaux a été recruté et a pris son poste en avril 2024. Une partie du matériel nécessaire à l'accomplissement de ses missions a été acquis (surveillance des troupeaux, matériels d'aide à l'installation des moyens de protection ou matériels mis à disposition des éleveurs).

Des formations indispensables ont été suivies par l'agent (référents réseau Loup-Lynx, introduction de chiens de protection, réalisation d'un diagnostic de vulnérabilité ...). Il a également pris les contacts indispensables avec les services de l'État concernés et les agents en charge des expérimentations au sein de l'Agence régionale de biodiversité (ARB) de Bourgogne Franche-Comté.

Le Parc national de forêts a participé activement aux comités départementaux Grands prédateurs ainsi qu'aux 9 rencontres de suivi de la mission "Médiation Loup et activités d'élevage" pilotée par l'ARB. Une vingtaine de rencontres individuelles avec les éleveurs du territoire ont été organisées sur la thématique de l'anticipation possible du retour naturel des grands prédateurs et les moyens de protection envisageables. Un premier diagnostic de vulnérabilité d'exploitation agricole a été engagé et fera l'objet d'une restitution collective début 2025.

Un accompagnement des éleveurs à la mise en place de moyens de protection a été réalisé ou est engagé. Il concerne six éleveurs pour la mise en place de clôtures ou l'introduction de chiens de protection.

Trois interventions et accompagnement "post prédation" ont été réalisés : conseils de mesures de protection d'urgence, veille nocturne, monitoring local de l'espèce (pièges photos).

[Portait Thomas Burtey]

Un catalogue de mobilier des bourgs du « Parc national de forêts »

Cette initiative répond à une attente des communes du Parc national de forêts et vise à élaborer une gamme de mobilier rural durable et adapté aux espaces publics, notamment des bourgs du territoire. Élaborée en 2022-2023, la gamme répond aux besoins des communes et valorise les ressources locales et l'identité du territoire en mobilisant les matériaux bois et métal. En 2024, un bureau d'étude en design a été choisi pour finaliser les dessins de la gamme. Des prototypes ont été fabriqués et présentés en Conférence des maires. Le projet sera finalisé en 2025 avec la mise en ligne d'un catalogue complet.

La gamme définitive comprend :

- Table et banc simple ou avec dossier
- Transat simple ou double de repos
- Arceau pour attache vélo
- Jardinière

Un accompagnement financier sera prévu via l'appel à projets du Parc national, offrant une subvention pour la fabrication et l'installation de ces mobiliers. **[PHOTOS DES PROTOTYPES]**

Développement d'une filière Truffe

En 2024, le Parc a initié l'action partenariale liée au soutien de la filière Truffe grâce à plusieurs actions concrètes :

- Rencontre avec la « *Compagnie des amandes* » dont le modèle économique pourrait être inspirant pour développer une filière de production de truffe sur le territoire du Parc national ;
- Evolution des cahiers des charges de la marque *Esprit parc national* qui peut désormais valoriser la culture de la truffe ;
- Mise en relation avec les experts de la truffe en Bourgogne Franche-Comté et Grand Est ;
- Organisation de la 1ère Rencontre autour de la truffe, réunissant 40 acteurs, experts et candidats à la culture de la truffe

Co-Innov : accompagner l'innovation dans la filière bois pour son adaptation au changement climatique

En 2023, le Parc national a été lauréat d'un appel à manifestation d'intérêt du ministère de l'agriculture organisé dans le prolongement des assises de la forêt et portant sur les démarches de concertation territoriale autour de la filière bois. Une chargée de mission dédiée à ce projet a été recrutée en septembre 2024. Le projet vise à faire émerger des solutions innovantes concrètes à des problématiques forêt-bois précises identifiées par les acteurs sur le territoire du Parc national de forêts. Il prend le parti de travailler sur des projets collectifs concrets plutôt que sur une concertation au sens traditionnel, considérant que le faire ensemble est un puissant levier de cohésion et d'intercompréhension. La démarche territoriale proposée repose sur la mobilisation d'outils d'intelligence collective sur un format de Living Lab forestier. Le projet sera également rythmé par des événements structurants (Challenge d'innovation, grande conférence).

Les partenaires impliqués collectivement dans ce projet sont nombreux, notamment :

- Communauté de communes du Pays Châtillonnais (CCPC)
- Communauté de communes d'Auberive, Vingeanne, Montsaigeonnais (CCAVM)
- Forest'Inn Lab - AgroParisTech
- Office national des forêts
- Maison de la Forêt
- Nature Haute-Marne
- Lycée Charles de Gaulle à Chaumont
- Denis D'Herbomez Exploitation forestière

Le dernier trimestre 2024 a permis :

- La réalisation du diagnostic d'innovation territoriale avec recherche documentaire et méthodologique ;
- L'élaboration d'un calendrier de projet détaillé et la formalisation du partenariat avec AgroParisTech - Forest'Inn Lab ;
- La réalisation d'une enquête auprès des acteurs de la filière forêt-bois du territoire ;
- La conception des ateliers d'intelligence collective et la préparation de ces derniers (prévus en

février 2025).

ACCUEILLIR Faire connaître les patrimoines et accueillir tous les publics

L'expérience vécue au cœur de la démarche de marketing territorial du Parc national de forêts

Cette année, le Parc national de forêts a lancé une nouvelle campagne de communication développée par l'agence DUNK!. Cette nouvelle campagne visait à mettre en avant "l'expérience Parc national" et s'est concrétisée à travers la sélection du concept "Déconnexion Haut Débit" et la production de six visuels et d'une vidéo. Cette campagne a ensuite été relayée de juillet à décembre selon une stratégie de communication multicanal avec notamment :

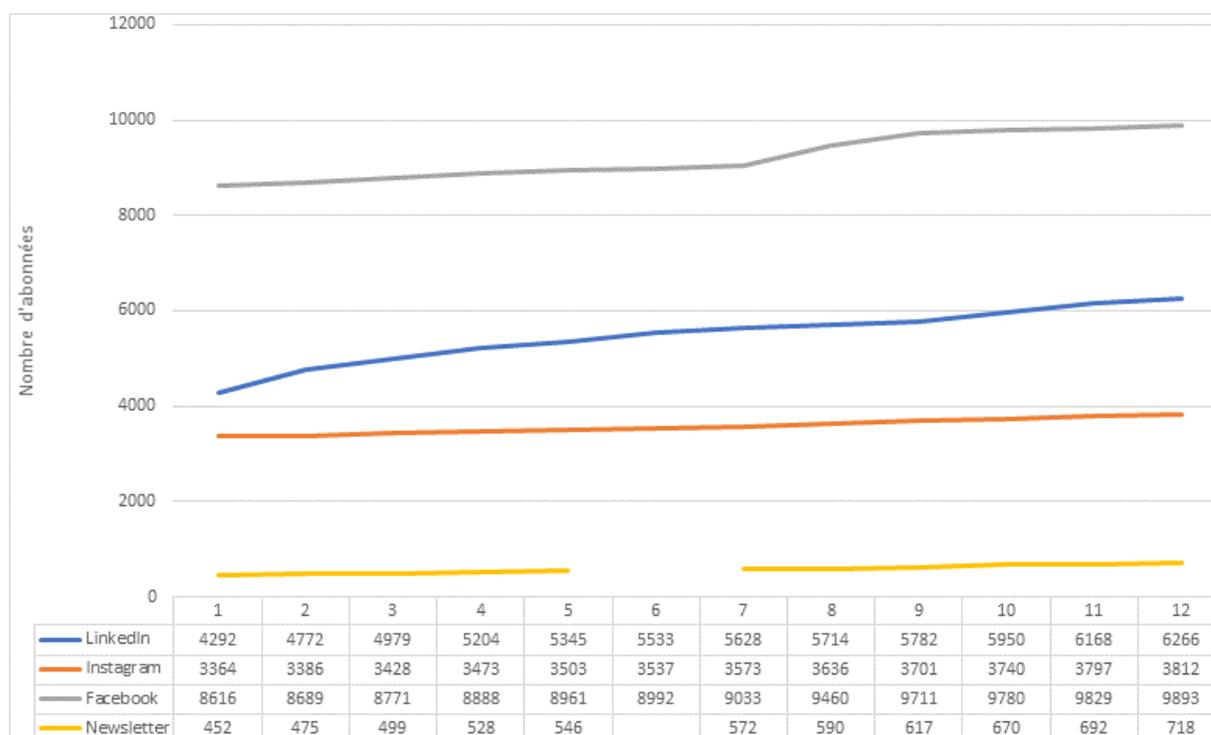
- De l'affichage urbain dans les bus et les trams ;
- Des diffusions dans les cinémas ;
- Des sponsorisations sur Youtube - Instagram – Facebook.

La campagne a permis de générer plus de 35 millions de contacts.

Chaque semaine, plusieurs publications ont également été mises en ligne sur nos différents réseaux sociaux que sont Facebook, Instagram, LinkedIn et X (anciennement Twitter).

En 2024, le Parc national a gagné près de 3700 abonnés sur tous ses réseaux sociaux confondus.

Le site de randonnées du Parc national - Rando forêts a quant à lui vu passer 21 000 utilisateurs en 2024.



Des aires terrestres éducatives (ATE) au service d'une pédagogie de la nature

Le Parc national poursuit le déploiement d'aires terrestres éducatives (ATE) en diversifiant les sources d'animation afin de pouvoir faire bénéficier de ce dispositif au plus grand nombre d'élèves ! Aujourd'hui, ce sont 12 écoles, également réparties sur les deux départements, qui bénéficient d'un tel accompagnement.

Une aire éducative est un petit territoire naturel géré de manière participative par les élèves d'une école,

d'un collège ou d'un lycée. Encadrés par leurs enseignants et une structure de l'éducation à l'environnement, les élèves se réunissent sous la forme d'un "conseil des enfants" et prennent toutes les décisions concernant leur aire éducative. Ces projets permettent de former les plus jeunes à l'écocitoyenneté, de reconnecter les élèves à la nature et à leur territoire et de favoriser le dialogue entre les élèves et les acteurs de la nature.

Les partenariats constructifs avec l'Éducation nationale se sont aussi accentués cette année :

- Conventionnement entre le DSDEN Côte-d'Or et participation à la formation des enseignants engagés dans le dispositif ATE, en co-construction avec la conseillère pédagogique ;
- Rencontre avec le DASEN en vue d'une convention avec la DSDEN 52. Des projets ont déjà été coconstruits avec l'inspection de Langres et de Chaumont, avec un appui important de l'inspection sur le développement d'outils pédagogiques (Mallette pédagogique).

Des interventions ponctuelles ont également été menées dans le cadre des Journées Internationales des Forêts et à la demande de plusieurs lycées.

De nouveaux outils d'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD)

Un travail a été initié pour créer un jeu grand public de découverte du territoire de type « chasse au trésor », disponible pour la saison touristique 2025. La commune du Montsaigeonnais bénéficiera de ce projet. Le repérage du sentier et une étude des relevés cadastraux ont été réalisés. La commune a délibéré pour valider le parcours du sentier, ce qui a permis d'établir des conventions avec les propriétaires des chemins traversés. La fin de l'année a été consacrée à l'écriture du livret d'accompagnement. Les travaux se poursuivront en 2025 avec le balisage et l'équipement de l'itinéraire.

L'accueil du public et la promotion du territoire sont au cœur des préoccupations du Parc national. Toutefois, le public a tendance à délaisser les lieux d'accueil (offices de tourisme, maisons de parc, etc.) au bénéfice d'une information sur les médias sociaux. Mais pour favoriser le contact direct avec le public, il est préférable d'aller vers lui. C'est pourquoi, le Parc national de forêts a engagé une réflexion pour concevoir « une maison de Parc national mobile ». L'objectif est de concevoir un lieu d'accueil "hors les murs et d'animation en itinérance" sous la forme d'un véhicule aménagé. Ce dernier permettra de répondre à des besoins en éducation à l'environnement et de rendre l'information et l'actualité du Parc national de forêt accessibles au plus près des habitants et des visiteurs.

En 2024, le Parc national a également lancé sa première grande opération de mobilisation citoyenne avec la mise à disposition de nichoirs à oiseaux et de gîtes à chiroptères pour les habitants des communes adhérentes, avec un suivi d'occupation de nichoirs géoréférencés. 500 nichoirs ou gîtes ont pu être distribués. Cette opération a été rendue possible grâce à la mobilisation de nombreux partenaires : le Lions Club de Châtillon-sur-Seine, les ateliers Sittelle de Langres, la LPO Champagne Ardenne et Nature Haute-Marne.

Des outils à destination des publics scolaires ont également été réalisés :

- Un livret pédagogique à destination des enseignants a été diffusé lors du 1^{er} trimestre ;
- Une mallette pédagogique (contenant et contenu) qui doit être opérationnelle au premier trimestre 2025.

[Portrait Franck Jury]

[PHOTOS DES DIFFERENTS OUTILS]

Deuxième année pour les Atlas de Biodiversité Communale (ABC)

Ce programme de deux ans entamait en 2024 sa deuxième année. Le programme d'animations 2024 s'est concentré sur 5 temps forts thématiques autour de la forêt, des espaces agricoles, des cours d'eau, des villages et des paysages regroupant chacun une sortie terrain naturaliste, une rencontre avec un acteur du territoire axée sur la gestion des milieux et une activité ludique [PHOTO DU FLYER]

Ces animations ont réuni 180 personnes, avec comme point d'orgue la fête des ABC le 18 mai. A colmier-le-Haut.

Les inventaires naturalistes se sont également poursuivis en 2024, mais toutes les données n'ont pas encore été centralisées, ce qui sera effectif en 2025 et permettra de finaliser les analyses. Les deux atlas de biodiversité communaux seront achevés pour la fin du premier semestre 2025.

Un programme d'animation toujours aussi riche

Cette année, le territoire a pu bénéficier de 96 animations grand public qui ont généré 1 368 inscriptions. Le programme d'animation est géré en collaboration avec des partenaires conventionnés. 39% des animations sont portées par des structures partenaires. Le Parc national de forêts a également été présent sur 18 événements organisés par des partenaires.

Comme chaque année, du 7 au 16 juin, le Parc national s'est associé aux Nuits des Forêts pour proposer un festival centré sur le spectacle vivant et la découverte de la forêt, de nuit ou au crépuscule. 17 événements proposés par de nombreux partenaires ont réuni le grand public autour de concerts, soirées contées, projections plein-air, sorties nocturnes ou représentations théâtrales. Tous ces événements ont valorisé la thématique de la forêt, et ont pris place dans des cadres naturels, quand la météo le permettait, avec plus de 400 participants.

Les autres périodes d'animation :

- Journées mondiales des zones humides avec le Centre d'Initiation à la Nature (CIN) d'Auberive et la Maison de la Forêt ;
- Les vacances d'hiver avec les sentiers de la Belette, le CIN d'Auberive, le Sabots de Vénus et la Maison de la Forêt ;
- Les journées internationales des forêts avec le Réseau EEDD Parc national / ONF mutualisés ;
- Les vacances de printemps avec les sentiers de la Belette, le CIN, le Sabots de Vénus, la Maison de la forêt et le réseau EEDD Parc national / ONF mutualisés ;
- Les vacances d'été avec 52 animations avec l'ensemble des partenaires ;
- La semaine du développement durable avec 6 sorties dont une conférence brame du Cerf et une soirée astronomie ;
- Les vacances d'automne.

6-9 novembre 2024 : Célébration des 5 ans du Parc national de forêts

[IMAGES]

En 2024, le Parc national de forêts se devait de célébrer ses 5 ans d'existence ! Les célébrations se sont organisées du 6 au 9 novembre 2024 autour de quatre temps forts :

- Une journée dédiée aux équipes du Parc national, accueillies à la maison de Courcelles ;
- Une journée institutionnelle, de bilan et de perspectives à Salives ;
- Une journée dédiée aux scolaires avec des interventions dans les écoles partenaires et la création d'une pièce de théâtre pour jeune public ;
- Une journée pour les habitants du territoire avec plusieurs manifestations au cours de la journée (des sorties nature sur les 5 sens ; une porte ouverte des lieux de travail ; une exposition photo sur la Cigogne noire et une lecture musicale par Allain Bougrain-Dubourg et l'orchestre de la Chapelle Harmonique).

Une itinérance en construction

Cette année, le projet de tour équestre a vu ses équipements se multiplier grâce à un financement du Fonds vert perçu en 2023. Ce financement a notamment permis de :

- Réaliser quatre haltes supplémentaires ;
- Installer du mobilier d'accueil ;
- Installer des triptyques de panneaux d'information ;
- Lancer le marché pour l'installation de toilettes sèches.

Ce travail d'équipement a été complété par le développement d'une identité graphique sur le nom et le logo de cette boucle d'itinérance.

La création du GR de Pays poursuit également grâce au financement du Cerema dans le cadre du projet « Sentier de Nature ». [LOGO CEREMA]

Les étapes franchies en 2024 sont :

- La validation définitive du tracé ;

- La finalisation du conventionnement ;
- La réalisation d'une première partie du balisage ;
- Le travail avec l'agence Les Pistoleros sur l'identité graphique du sentier.

Le soutien aux initiatives culturelles

En 2024, le Parc national avait l'ambition d'accueillir des artistes, architectes ou étudiants, chercheurs en sciences humaines pour un regard pluridisciplinaire sur le territoire et ses problématiques.

Les financements accordés cette année ont concerné :

- Le Bistrot de la Scène et la commune de Salives pour des résidences à l'Abreuvoir, pour finaliser le travail commencé en 2023 ;
- La Maison Laurentine pour un programme de 3 résidences, notamment celle de Clément GY (Arbres en paroles) déclinée en exposition et beau livre ;
- La compagnie Les Décisifs avec une convention pluriannuelle ;
- La Maison de Courcelles avec une convention pluriannuelle.

Les portes de Cœur se parent de leurs plus beaux atours

Afin d'accueillir le public dans les meilleures conditions possibles, le Parc national de forêts a reçu en 2023 un financement du Fonds Vert pour réaliser l'aménagement et l'interprétation des portes de Cœur. Il s'agit d'aménager l'intérieur des abris des portes de cœurs et d'aménager des sentiers d'interprétation venant compléter l'information du public. L'objectif du projet est de créer une ambiance distincte pour chaque porte de cœur en tenant compte du caractère de chaque site.

[ILLUSTRATIONS DES DIFFÉRENTES PORTES]

Pour la porte de Chalmessin, la restauration des passerelles du sentier a été achevée ainsi que la mise en sécurité du sentier avec la mise en place de chasse-roues. La plateforme d'observation au fond du marais a également été restaurée. Les illustrations de l'abri et du sentier seront réalisées par l'artiste locale Laura Bour.

Pour les portes d'Arc-en-Barrois, Auberive et Châtillon-sur-Seine, les illustrations ont été réalisées par différents auteurs et seront visibles par les visiteurs pour la saison touristique 2025. Les sentiers sont là aussi en cours d'aménagement :

- Refonte du contenu des panneaux du sentier de la porte d'Auberive ;
- Réalisation d'un sentier sur la trame de Naturalité en partenariat avec l'ONF à Châtillon.
- A la porte de Cœur d'Arc-en-Barrois, création d'un sentier dédié à l'aventure scientifique réalisée avec l'équipe de Francis Hallé et le profil botanique forestier de la réserve intégrale. Ce sentier sera complété par la mise en place d'une terrasse perchée et par la création d'un muret de pierre sèche entre le parking et l'abri.

La gouvernance partagée du Parc national de forêts

Bilan des travaux du Conseil d'administration

En 2024, le Conseil d'administration s'est réuni quatre fois en plénière avec une réunion exceptionnelle en février pour acter de l'augmentation du plafond d'emplois et l'ajustement de l'organigramme. Au cours de cette année, 36 délibérations ont été votées, dont plusieurs structurantes pour l'activité du Parc national :

- Le nouvel organigramme du Parc national de forêts pour 2024, actant l'ajout de 10 ETP supplémentaires ;
- Le dispositif de suivi-évaluation de la Charte, comprenant les indicateurs du Contrat d'Objectifs et de Performance (COP) ;
- L'approbation du schéma d'interprétation du Parc national ;
- La Charte éthique de mécénat du Parc national de forêts ;
- L'approbation du projet sylvicole territorial dans le cadre du projet Sylv'Acctes ;
- L'approbation du contrôle interne financier ;
- L'approbation de la liste des espèces autorisées dans les plantations agroforestières et tuffières en Cœur.

L'ensemble des délibérations du Conseil d'administration sont disponibles au recueil des actes administratifs sur le site internet de l'établissement.

Bilan d'activité du Conseil scientifique (CS) du Parc national

En 2024, le Conseil scientifique s'est réuni une fois en présentiel pour une plénière de 2 jours en juillet à Salives. Ce format a permis des échanges plus approfondis et une meilleure information sur les travaux scientifiques menés par l'établissement. Par ailleurs, une visite du patrimoine de Salives a été organisée.

Des avis collectifs ont été rendus sur des projets structurants du Parc national dont l'observatoire de la forêt, la mise en place du projet sylvicole Sylv'ACCTES et la démarche Natur'Adapt visant la réalisation d'un diagnostic de vulnérabilité des forêts aux changements climatiques. Des réponses ont aussi été données à des saisines relatives à la réglementation en Cœur (introduction d'espèces de plantation agroforestière et truffière, chasse à courre), au pilotage du plan de gestion de la réserve intégrale ou encore sur la trame d'îlots de vieux bois de la forêt domaniale d'Auberive.

Des expertises ont été portées sur des sujets divers par un ou plusieurs membres selon les sujets : opportunité de participer à une thèse sur la réponse des communautés végétales à la maturité et à l'ancienneté de l'état boisé dans un contexte de changement climatique, cadrage d'une thèse sur les pollinisateurs sauvages initiée cette année sur le périmètre du Parc national, participation au pilotage d'un stage sur les analyses de connectivité de la trame de naturalité sur le territoire du Parc national, contribution à la prise en compte des vestiges archéologiques dans la gestion forestière, avis sur les introductions d'espèces dans le Cœur du Parc national dans le cadre de pratiques agro-écologiques, ajustement de protocoles de suivi d'espèces à enjeux (Sabot de Vénus, Damier du frêne...), suivi de chantiers de restauration de marais et d'un cours d'eau avec export de résineux par câbles mat sur le territoire du Parc national, participation au volet "études" du programme "eau et agriculture durable du Châtillonnais" et au concours des pratiques agro-écologiques – Prairies et Parcours organisé par le Parc national.

53 avis et délibérations ont été adoptés. Sur les 43 délibérations en lien avec la réglementation du Cœur, seules 5 ont été défavorables (usage d'un répulsif sur une régénération naturelle, captures de Tourterelles des bois, projet photovoltaïque en aire d'adhésion, travaux sur une ferme en Cœur, et une opération de comptage nocturne d'ongulés), soit une proportion relativement stable autour de 10 % d'avis défavorables d'une année sur l'autre. Les demandes pour les protocoles restent majoritaires (25), devant les travaux (18).

Le Président du Conseil scientifique participe régulièrement aux instances (Bureau, Conseil d'administration et Conférence des Maires) du Parc national ainsi qu'à la commission scientifique des parcs nationaux qui réunit des membres du Conseil scientifique de l'OFB et les présidents de Conseil scientifique des 11 parcs nationaux. Le Parc national de forêts a d'ailleurs accueilli cette commission du 23 au 25 septembre 2024, permettant des échanges sur les stratégies scientifiques, le développement des ENR, la protection des pollinisateurs sauvages, la libre évolution, la politique scientifique dans les aires d'adhésion, la gestion des risques et la restauration des milieux.

Enfin, un tableau de bord pour suivre l'avancement de la stratégie scientifique validée en 2023 a été établi et un appel à référents lancé pour 2025.

Bilan d'activité du Conseil économique social et culturel (CESC) du Parc national

En 2024 le CESC s'est réuni à l'occasion de trois plénières (6 mars, 18 juin, 16 octobre). Les groupes de travail "Loup" et "Patrimoine mémoriel" se sont réunis et ont pu présenter leurs réflexions dans le cadre des plénières.

À cet effet, le CESC a rendu un avis sur "anticiper les conséquences du retour naturel du loup sur le territoire de Parc national de forêts" et une note d'éléments de synthèse concernant la saisine n°2023-02 du CESC du Parc national de forêts relative aux « lieux de mémoire » associés à la forêt (recensement des initiatives et développements potentiels).

Un projet impliquant le CESC sur la définition d'une feuille de route et d'un narratif pour accompagner la transition écologique du territoire a également été engagé, l'objectif étant de mobiliser le CESC sur la conduite d'actions et de réflexions communes sur cette thématique.

Le CESC a bénéficié d'un accompagnement par une facilitatrice en intelligence collective afin de dynamiser le travail du collectif et de définir la "Posture CESC".

Conférences des maires

Deux réunions de la conférence des maires du Parc national ont été organisées en 2024.

La première a eu lieu en mai 2024 à Voulaines-les-Templiers avec plusieurs tables rondes :

- Table ronde 1– Anticiper le retour naturel du loup et ses conséquences sur le territoire, notamment en lien avec les activités d'élevage ;
- Table ronde 2– Intégrer la conservation des patrimoines naturels et paysagers dans la gestion des routes du Parc national de forêts ;
- Table ronde 3 – Structurer et développer une filière "Truffe" : Un projet de développement économique et de transition agroécologique avec le Parc national de forêts.

La deuxième a eu lieu en décembre 2024 à Voulaines-les-Templiers avec pour sujet :

- Table ronde 1 – La trame de naturalité forestière du Parc national : mise en œuvre et enjeux ;
- Table ronde 2 – Mise en place de zones de quiétude en période de brâme du cerf : intérêt et premiers retours d'expérience ;
- Table ronde 3 – Diagnostic de pollution lumineuse et projet de réserve internationale de ciel étoilé.

GESTION

Gérer l'établissement public

Préparation de l'évaluation intermédiaire

Le baromètre du Parc national de forêt a été formalisé au deuxième semestre 2024 grâce à l'arrivée d'une chargée de mission dédiée. Elle a d'abord réalisé un diagnostic d'ancrage territorial pour évaluer la manière dont le Parc national s'inscrit dans son environnement et ses relations avec les différents acteurs.

Un recensement des acteurs avec lesquels travaillent les agents du Parc national de forêts a également été réalisé. Ensuite, deux vecteurs de récolte de données ont été mis en œuvre :

- Une soixantaine d'entretiens ont été conduits sur la base d'un échantillon représentatif des acteurs du territoire ;
- Un questionnaire en ligne a été envoyé à la liste des acteurs et 120 réponses récoltées.

L'ensemble des données a été analysé afin de comprendre les relations entre le Parc national et les acteurs du territoire. Ce travail constitue un premier élément de l'évaluation intermédiaire qui sera conduite en 2025-2026 et servira de base à l'élaboration d'un baromètre « habitants ».

Contribution du Parc national de forêts à la vie du collectif des parcs nationaux français

UN COLLECTIF MOBILISÉ POUR UNE CONTRIBUTION RENFORCÉE DES PARCS NATIONAUX AUX POLITIQUES PUBLIQUES

Le Parc national de forêts s'est pleinement investi dans le collectif des Parcs nationaux de France qui regroupe les onze Parcs nationaux français. Le directeur, Philippe Puydarrieux, et son adjointe, Véronique Genevey ont participé aux séminaires biannuels en mai au Parc national des Calanques et en octobre au Parc national de La Réunion, en présence de représentants de l'Office français de la biodiversité (OFB) et de la direction de l'Eau et de la Biodiversité du ministère de la Transition écologique (DEB/MTE).

Au second semestre, le directeur Philippe Puydarrieux a assuré la présidence tournante du collège de direction.

Le collectif des Parcs nationaux assure le portage du positionnement des parcs nationaux dans les discussions nationales sur les politiques publiques environnementales, dont la [Stratégie nationale biodiversité 2030 \(SNB\)](#). En novembre 2024, la SNB a fêté son premier anniversaire et les Parcs nationaux ont pu rendre compte des résultats d'une action phare de la stratégie sur les **activités de loisir et de pleine nature**.

Résultat d'une visibilité accrue du collectif, plusieurs **auditions parlementaires au Sénat et à l'Assemblée nationale** ont mobilisé les directrices et directeurs permettant de faire valoir les **positionnements et spécificités de leurs établissements dans le débat national sur des politiques publiques environnementales** : statut de protection du loup au sein de l'UE ; rôle du pastoralisme dans l'aménagement du territoire ; protection et valorisation du paysage agricole dans le tourisme français etc.

Le collectif s'est également mobilisé pour faire valoir les spécificités des territoires de parc national dans le cadre de révision de décret ou d'arrêté : **zones de protection forte à terre et en mer ; zones d'accélération des énergies renouvelables ; prévention à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses ; obligations légales de débroussaillage** etc.

Sur chacun des sujets, les **travaux des groupes de travail inter-parcs (GT)** irriguent ces réflexions et permettent d'identifier les points de vigilance. Les agents des 11 parcs nationaux participent activement à ces GT qui permettent d'**échanger sur des thématiques transversales** et également de porter une réflexion sur les politiques des établissements via le groupe réunissant les secrétaires généraux. En 2024, les GT ont participé à la réalisation de la **3^{ème} édition du tableau de bord de suivi de la politique des parcs nationaux** rassemblant 31 indicateurs.

La thématique de la culture et de la création artistique dans les parcs nationaux a connu un point d'orgue en 2024 avec les Rencontres professionnelles les 26 et 27 septembre 2024 au Parc national des Cévennes. Ces rencontres, soutenues par l'OFB, ont rassemblé les chargés de mission des parcs nationaux et avec la participation du ministère de la Culture, de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, et d'autres intervenants externes. Elles ont permis de poser un regard critique et de croiser les points de vue sur les pratiques artistiques dans les espaces protégés autour de 3 enjeux : création et sensibilisation des publics, création et préservation des patrimoines, création et transition écologique.

En mai 2024, les parcs nationaux ont également été entendus par la commission aménagement du territoire et développement durable du Sénat en charge de l'évaluation de l'établissement public de l'OFB.

En novembre 2024, le collectif a été auditionné par cette même commission en vue de la préparation du **projet de loi de finances 2025**. Si le contexte politique n'a pas permis d'aboutir à l'adoption d'une loi de finances en fin d'année, la conférence des Présidents des parcs nationaux reste pleinement mobilisée aux côtés des directions des parcs nationaux pour faire valoir les moyens indispensables à la réalisation de leurs missions.

Les parcs nationaux ont participé au Forum des gestionnaires d'aires protégées en octobre dernier sur le rôle des espaces protégés dans la séquestration du carbone dans les milieux naturels. Le Parc national des Calanques a participé à une table ronde sur la comptabilité du carbone bleu avec un retour d'expérience sur la protection des herbiers de posidonies.

En 2024, UNE MOBILISATION INÉDITE DU COLLECTIF DES PARCS NATIONAUX AUPRES DES COLLECTIVITÉS

Salon des maires et des collectivités locales

Pour la première fois, les parcs nationaux ont participé au **Salon des maires et des collectivités locales, qui s'est tenu à Paris, du 19 au 21 novembre 2024**. Cette édition marquait également le lancement de la première édition du Salon de la biodiversité et du génie écologique.

Les parcs nationaux étaient présents sur un stand au sein du village ministériel du Partenariat avec les territoires, de l'Ecologie et du Logement avec d'autres opérateurs de l'État tel que l'OFB. Tout au long de l'événement, des agents et directeurs des parcs nationaux étaient à l'écoute des visiteurs pour présenter les actions conduites par les parcs nationaux. Les parcs nationaux ont reçu la visite de sénateurs, de maires de communes rurales, de députés, de porteurs de projet, d'étudiants...

Dans ce cadre, plusieurs présidents des conseils d'administration des parcs nationaux ont pris la parole lors de conférences et d'émissions radio réunissant des élus et experts pour échanger autour des défis environnementaux.

Les Parcs nationaux de La Réunion et de la Guadeloupe ont été distingués pour leurs initiatives exemplaires en matière de restauration écologique et ont reçu le Prix du Génie écologique.

Le 1er janvier 2024, au sein du Life Biodiv'France coordonné par l'OFB, le programme d'actions portant sur la pollution lumineuse a été officiellement lancé. Mené à l'échelle de 8 parcs nationaux, dont le Parc national de forêts, ce programme d'actions piloté par le Parc national des Pyrénées travaillera durant 6 ans à améliorer la connaissance de la pollution lumineuse comme ses impacts sur la biodiversité, tout en assurant la promotion des pratiques d'éclairage vertueuses, tant au sein de la sphère publique que privée. Grâce à ce financement, un agent coordinateur a été recruté au sein du Parc national des Pyrénées.

Le	collectif	en	bref
<ul style="list-style-type: none">• 11 Parcs nationaux représentés chacun par un établissement public• Un collège de direction composé de chaque directeur(rice) d'établissement et directeur(rice) adjoint(e)• Une présidence tournante, renouvelée tous les 6 mois• Une convention de rattachement à l'Office français de la biodiversité (OFB)• Une quinzaine de groupe de travail inter-parcs thématiques, animés pour la plupart par l'OFB• Une conférence des présidents, composée de l'ensemble des présidents des Conseils d'administration• Une Commission scientifique (CSPN), composée de l'ensemble des présidents des Conseils scientifiques des Parcs			

Photos : à choisir

A télécharger ici : <https://serolane.parcnational.fr/?3192d5bfac74e9d> (expire fin février)



Logo des parcs nationaux



Album partagé avec toutes les photos du SMCL © I. Martel – Parcs nationaux : <https://photos.app.goo.gl/z1bL11HYhF9QDtp48>



Séminaire de directions accueilli Parc national de La Réunion © I. Martel – Parcs nationaux



Séminaire de directions au Parc national de La Réunion © I. Martel – Parcs nationaux



Séminaire de directions au Parc national de La Réunion © I. Martel – Parcs nationaux



Comité annuel GMF à Paris © T. Burel – OFB



Forum des gestionnaires d'aires protégées le 8 octobre à Paris © I. Martel – Parcs nationaux



Séminaire de directions à Marseille, siège du Parc national des Calanques © I. Martel – Parcs nationaux



Séminaire de directions, sortie terrain sur le littoral Sud du Parc national des Calanques © I. Martel – Parcs nationaux



Ensemble des participants au séminaire de directions au Parc national des Calanques © M. Veyrat – Parc national des Calanques



Rencontres professionnelles culture des parcs nationaux, sortie terrain sur le parcours Land Art "Les balcons de l'Aigoual" au Parc national des Cévennes (l'œuvre de Yoann Crépin « Rideau de pluie » est visible en partie sur cette photo) © I. Martel – Parcs nationaux



Rencontres professionnelles culture des parcs nationaux à la Filature du Mazel, Parc national des Cévennes © I. Martel – Parcs nationaux



Rencontres professionnelles culture des parcs nationaux à la Filature du Mazel, Parc national des Cévennes © I. Martel – Parcs nationaux



Réunion du GT EEDD au Parc national de forêts © ?

Kit de communication SNB (logo, etc) : <https://resana.numerique.gouv.fr/public/perimetre/consulter/254379?information=25929773>

Carte d'implantation des parcs nationaux : <https://resana.numerique.gouv.fr/public/perimetre/consulter/254379?information=4036323>

Le Parc national de forêts à l'international

En 2024, le Parc national de forêts a concrétiser un partenariat avec le Parc national du Wuyishan (Province du Fujian – Chine). Ce partenariat prend la forme de deux accords signés avec le Parc national des Mont Wuyi et avec la collectivité de Wuyishan. Ce partenariat vise à créer des échanges de bonnes pratiques en matière de connaissances scientifiques et de développement touristique.

[Photos]

Le Parc national de forêts a également été sollicité par le gouvernement de la province de Québec pour intervenir dans un forum sur les aires protégées d'utilisation durable (APUD), nouveau statut d'aires protégées au Québec. Le modèle du Parc national de forêts conciliant protection de la biodiversité et développement durable est jugé inspirant, et le partage d'expérience avec le Québec est susceptible de se poursuivre.

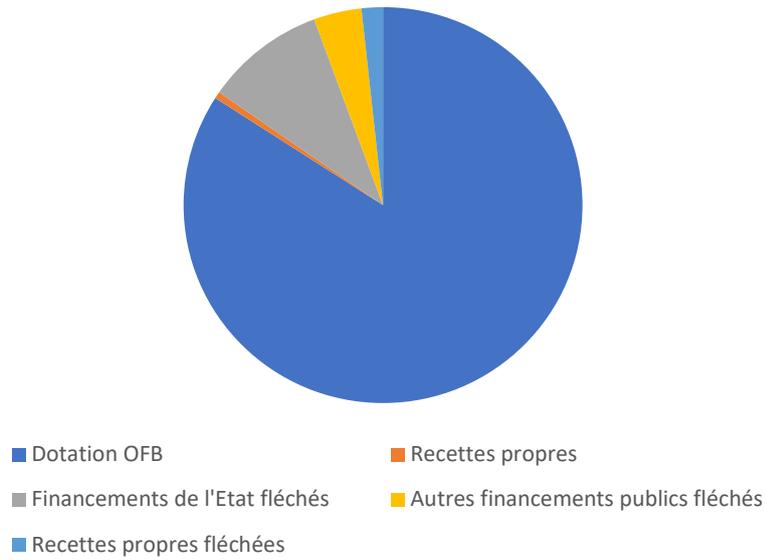
Le Parc national de forêts a également accueilli la Commission nationale française pour l'UNESCO dans le cadre de travaux sur la libre évolution des écosystèmes forestiers.

[Photos]

Le budget

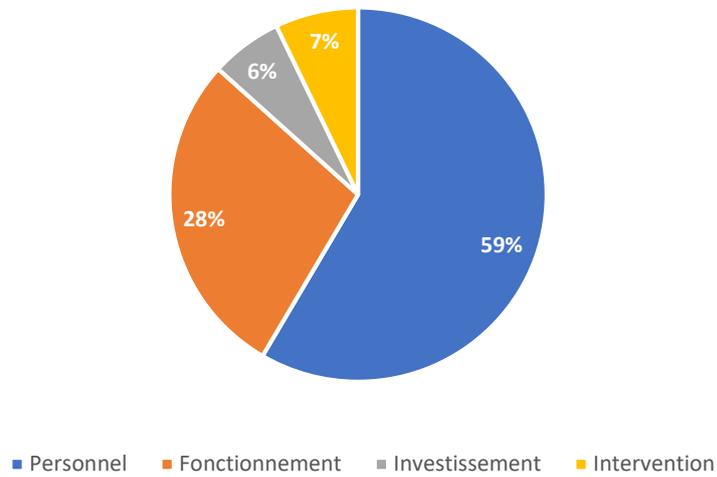
En 2024, les recettes du Parc national de forêts s'établissent à 4 943 655 euros.

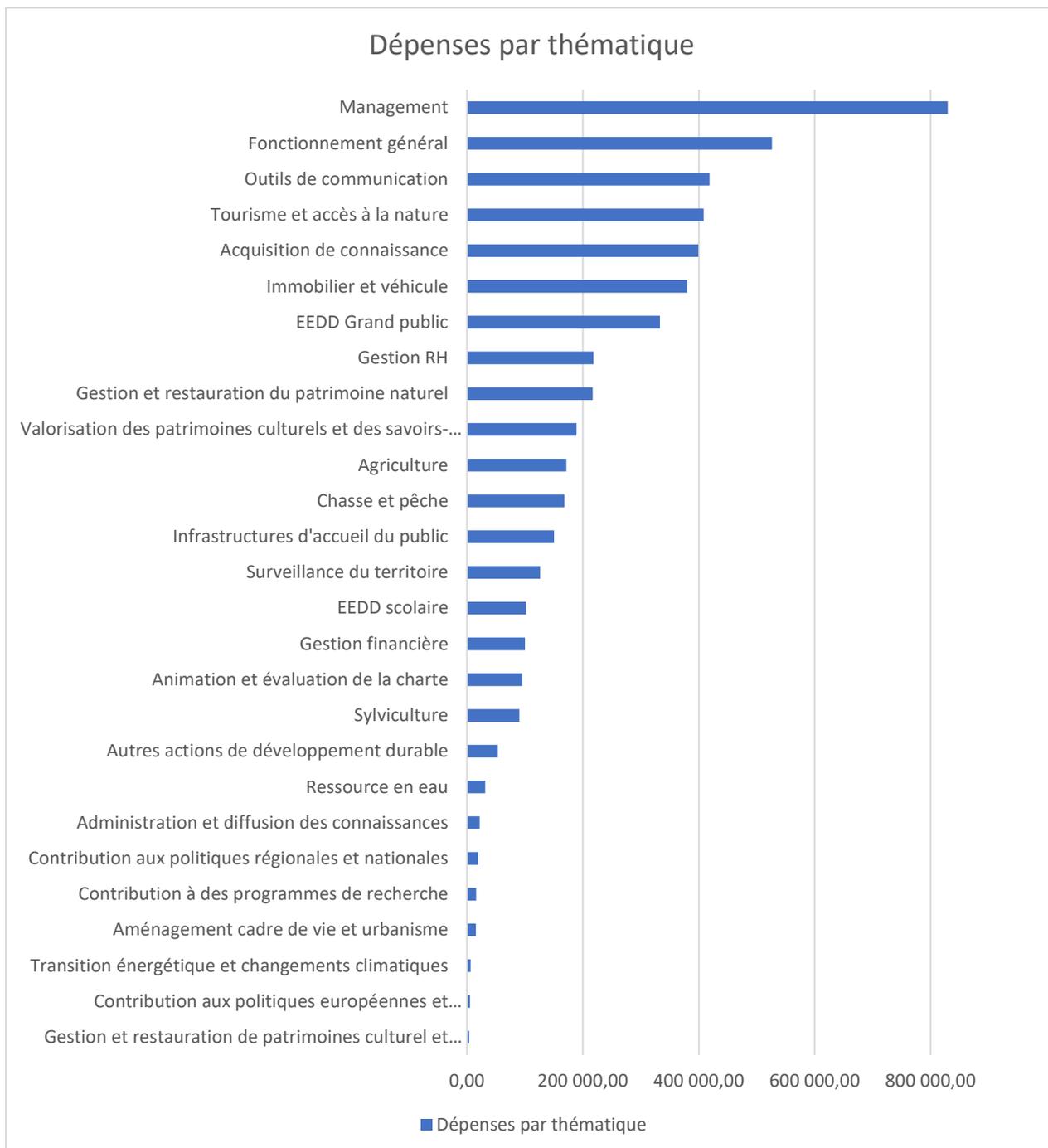
Répartition par type de recettes



Les engagements réalisés en 2024 (consommation en autorisation d'engagements) se portent à 5 769 539 euros. La consommation en crédits de paiement s'élève à 5 096 540€

Répartition des crédits de paiement entre les postes de dépenses





Ressources humaines

En 2024, le Parc national a vu son plafond d'emplois augmenter de 10 ETP, ce qui lui a permis de recruter de nouveaux personnels permanents :

- 4 gardes-moniteur·rices basés à Aignay-le-Duc, Châteauvillain, Grancey-le-Château et Châtillon-sur-Seine
- Un assistant logistique au Secrétariat Général
- Un assistant technique Protection des troupeaux
- Une chargée de mission " Mobilité durable"
- Un chef de mission recherche et appui scientifique
- Une chargée de mission Eau et milieux aquatiques
- Une responsable du Centre d'études et de ressources pour la forêt (CERF).

Comme les années précédentes, les équipes du Parc national ont été renforcées sur la période estivale avec quatre personnels dédiés à l'animation et trois personnels chargés de l'accueil dans les Maisons de Parc national et à l'Office de tourisme de Châtillon-sur-Seine. Des appuis temporaires ont également été sollicités au cours de l'année pour construire le baromètre du Parc national, travailler sur les modèles agricoles du territoire, pour la production de photos et de vidéos, pour les archives, pour concevoir des outils d'éducation à l'environnement, pour conduire l'inventaire des patrimoines des bords de route et pour actualiser le contrôle interne financier.

Au cours de l'année, le Parc national de forêts a contribué à l'accueil de volontaires du service civique (VSC) pour le suivi du réseau de pièges photos, l'éducation à l'environnement et l'organisation d'événements. Des stagiaires ont également été accueillis sur les sujets suivants :

- Suivi du Sabot de Vénus ;
- Suivi du Damier du frêne ;
- Développement d'une application pour l'organisation de la régulation en réserve intégrale ;
- Interprétation des patrimoines du GR de Pays ;
- Étude des infrastructures artificielles.

Un certain nombre de stagiaires sont également accueillis dans le cadre de stages de découverte.

Trois contrats d'apprentissage ont renforcé les équipes sur l'année :

- Un contrat d'apprenti garde-moniteur ;
- Un contrat d'apprentie communication et événementiel ;
- Un contrat d'apprenti ingénieur forestier.

Trois contrats hors-plafond supplémentaires ont également été recrutés en 2024 :

- Une chargée de projet pour le suivi des espèces à enjeux aquatiques avec un financement du FEDER Grand Est sur 3 ans ;
- Une chargée de projet concertation territoriale sur la filière bois avec un financement du MASA sur 18 mois ;
- Une chargée de projet Natura 2000 pour les vallées de l'Aube et de l'Aujon avec un financement de la région Grand Est sur 3 ans.

L'établissement public du Parc national œuvre pour l'égalité professionnelle entre hommes et femmes

Le Parc national s'inscrit dans la politique gouvernementale de lutte contre les inégalités professionnelles. Après la nomination d'une référente à l'égalité professionnelle au sein de son équipe, l'année 2024 a été l'occasion de sensibiliser les équipes à travers différentes actions :

- La diffusion d'informations sur cette thématique à l'aide de la newsletter interne ;
- Des actions de communication spécifiques organisées pour les journées du 8 mars 2024 et du 25 novembre 2024, respectivement journée internationale des droits des femmes et journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes ;
- L'organisation d'une formation dédiée aux violences sexistes et sexuelles dans l'environnement professionnel en novembre 2024 ;
- La mise en place d'un dispositif de signalement des violences sexistes et sexuelles ;
- La participation aux différents réseaux des référents égalité, que ce soit en interparcs ou au sein du ministère de tutelle.

Missions mutualisées avec l'Office français de la biodiversité (OFB) et avec l'Office national des forêts (ONF)

Le partenariat entre l'ONF et le Parc national de forêts pour la mise en œuvre de la Charte s'articule en trois axes principaux.

Les processus concernant les aménagements forestiers, les coupes et les travaux.

En 2024, 7 avis ont été rendus par le Parc national de forêts concernant les **aménagements forestiers** (4 en Cœur, 3 en aire d'adhésion), et 4 restaient en attente. Les trois avis rendu en Cœur ont déclaré l'aménagement compatible avec la Charte. Un avis intermédiaire a été rendu concernant un aménagement d'envergure, la Forêt domaniale d'Arc-Châteauvillain abritant la Réserve intégrale. Une première réunion concernant le projet de lignes directrices partagées d'aménagement a eu lieu entre les membres de la communauté aménagement ONF et la responsable cellule forêt en avril 2024. Ce travail doit se poursuivre en 2025.

Les saisons de martelage 2023- 2024 et 2024-2025 ont vu respectivement 3 et 8 **coupes** soumises à

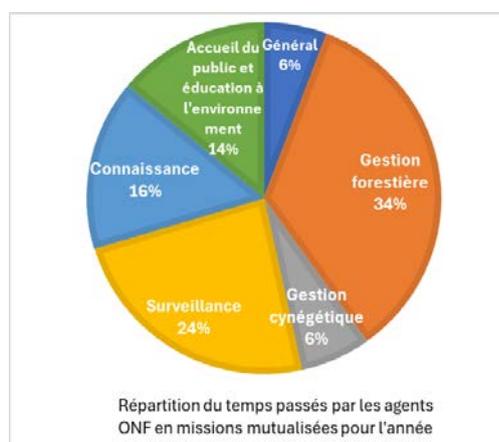
autorisation sur environ 400 par année. Les demandes portent principalement sur des coupes en présence d'espèce protégées (Autour des palombes, Cigogne noire). Le faible nombre de coupes soumises à autorisation s'explique notamment par le fait que certaines déclinaisons de la Charte ne sont pas encore applicables (exemple : sur les vestiges archéologiques) ce qui entrainera à l'avenir un nombre plus important d'autorisations à instruire.

Sur les 10 demandes d'autorisation de **travaux** envoyées et / ou ayant eu une réponse du Parc national en 2024, 4 concernent l'application du traitement à base de laine de mouton « Trico » pour protéger les plants forestiers ou la régénération naturelle. La demande d'application sur la régénération naturelle a été refusée, les autres acceptées sous réserve de la mise en place d'un suivi et rapportage. Trois autres demandes concernent des travaux d'infrastructure (2 acceptées, 1 en attente), et enfin une demande concerne une pose de miradors de chasse (acceptée).

Les missions mutualisées entre l'ONF et le Parc national de forêts

Les missions mutualisées ont mobilisé en 2024 **8.89 ETP** coté ONF, répartis comme suit :

Grands domaines de mutualisation	ETP
Général	0.51
Gestion forestière	3.06
Gestion cynégétique	0.57
Surveillance	2.12
Connaissance	1.40
Accueil du public et éducation à l'environnement	1.24
Gestion conservatoire milieux non forestiers	0
Total	8.89



La désignation des **arbres-bio** lors du martelage reste l'activité principale du grand domaine **gestion forestière**. Une réflexion méthodologique devra être conduite en 2025 afin d'augmenter le nombre d'arbres bio désignés et ainsi atteindre l'objectif de 8 arbres bio/ha en forêt domaniale en Cœur de Parc national, tel qu'il est fixé à la Charte.



6,75 bio/ha
FD Cœur de PN



3,64 bio/ha
AFR cœur de PN



2,71 bio/ha
AFR Aire d'adhésion

Nombre d'arbres-bio marqués lors de la campagne de martelage 2023-2024. Nota : un changement de méthode de calcul explique en partie la légère diminution par rapport à 2022-2023

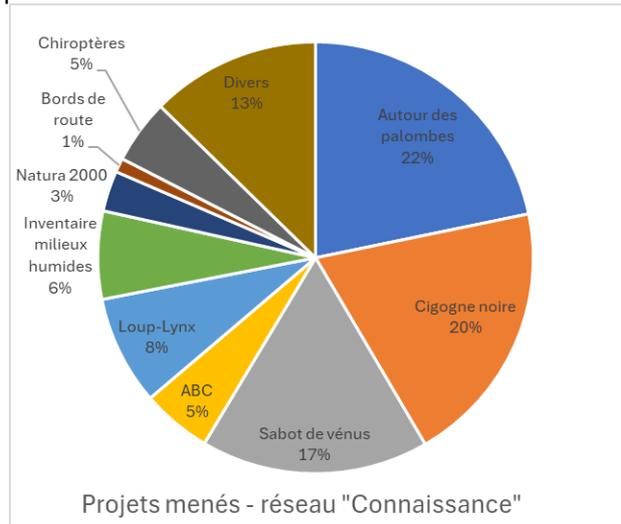
Un travail sur **l'analyse de connectivité des ilots de vieux bois et autres espaces en libre évolution** a eu lieu premier semestre 2024, dans le cadre d'un stage de Master 2. Une **identification des espaces boisés en libre évolution** sur le Cœur du Parc national est en cours de finalisation.

Concernant la **gestion cynégétique** les deux principaux postes sont les **indices de changement écologique** qui représentent 73 % du temps mutualisé et la mise en œuvre du dispositif de **régulation**

en Réserve intégrale qui représente 16 % du temps.

Les **tournées de surveillance pilotée** sont la principale activité du réseau mutualisé **surveillance** entre l'ONF et le Parc national. Le temps consacré à ces tournées est sur une pente ascendante. L'année 2024 a vu une réorganisation du fonctionnement du réseau et une plus grande participation interservice ONF – OFB – Parc national de forêts.

Le temps passé par les agent.es du réseau **connaissance** est assez bien réparti par grands projets sur des **espèces et milieux emblématiques** du Parc national de forêts. La nouveauté 2024 est la valorisation des compétences et du savoir existant chez les forestier.es dans le déploiement des prospections et du suivi de l'Autour des palombes, un rapace discret et sensible au dérangement.



Enfin, les agent.es du réseau **accueil du public et éducation à l'environnement** ont préparé et animé 52 sorties sur les 92 proposées par le Parc national de forêts en 2024. Ce réseau est désormais en rythme de croisière, avec un catalogue déjà conséquent et encore étoffé en 2024 pour aller chercher de nouveaux publics.

Les autres relations partenariales entre l'ONF et le Parc national de forêts

Communication

Dans le cadre de la politique de communication commune entre l'ONF et le Parc national de forêts, 5 publications ont été faites sur les réseaux sociaux (3 par le Parc national et 2 par l'ONF). Ces publications sont postées par un établissement puis partagées par l'autre. Les sujets portaient sur l'inventaire des zones humides, la journée internationale des forêts, la Cigogne noire, les arbres-bio et le programme d'animation estival.

Une rencontre entre l'équipe communication du Parc national et l'équipe communication de la direction communication de la DG de l'ONF s'est tenue en décembre 2024, permettant d'échanger sur la stratégie de communication des deux établissements et de consolider une politique de communication commune.

Réunion d'échanges et d'informations sur le partenariat ONF – Parc national de forêts

Événement phare de l'année pour le partenariat ONF

– Parc national, la réunion d'échanges et d'informations sur le partenariat ONF – Parc national de forêts a eu lieu à Chateaufvillain le 1^{er} octobre 2024 et rassemblé plus de 80 personnels des deux établissements. Nouveauté cette année, en plus d'une partie dédiée aux projets en cours sur le territoire du Parc national, la seconde partie de matinée a été consacrée à des présentations et une table ronde avec les Parc naturels régionaux de la forêt d'Orient et de la Montagne de Reims.

Un bel exemple de mutualisation entre l'ONF (Office National des Forêts) et le Parc national de forêts pour la mise en œuvre de la Charte du Parc national !

#arbre #arbrebio #forets #biodiversité



1238 · 10 commentaires



Table ronde lors de la réunion d'information et d'échanges du 1^{er} octobre

Réflexions sur le partenariat

De mars à juillet, l'ONF a accueilli un élève ingénieur IPEF pour une mission sur l'analyse des changements à l'ONF suite à la création du Parc national de forêts. Le Parc national quant à lui a accueilli à partir de septembre une mission de quatre élèves ingénieurs IPEF pour traiter de la mutualisation des moyens en faveur de la biodiversité, dont la mutualisation avec l'ONF. Ces travaux, ainsi que la mission IGEDD sur les missions et moyens des parcs nationaux encore en cours, serviront à alimenter l'évaluation de la convention tripartite Parc national – OFB – ONF et de la convention bilatérale Parc national – ONF prévue en 2025.

Micro-témoignages d'agent.es ONF ayant des missions mutualisées avec le Parc national de forêts.

Aline Petermann, membre du réseau « connaissance » et cheffe de projet aménagement à l'agence Bourgogne-Est

Je suis membre du réseau mutualisé connaissances depuis le début (2021) mais j'ai commencé à réaliser des missions qu'à partir de mai 2022.

Les missions du réseau mutualisé connaissances permettent de mieux connaître la biodiversité présente dans le PN. Elles contribuent à la conservation des espèces et des habitats. En effet, en ayant des données précises sur la répartition et l'abondance des espèces, il est possible de mettre en place des stratégies de protection adaptées. De plus, les inventaires naturalistes favorisent la recherche scientifique. Ils fournissent des informations précieuses pour des études écologiques et peuvent même aider à anticiper les impacts du changement climatique sur les écosystèmes. Enfin, ma grande passion pour la nature et un désir de transmettre la connaissance me motive grandement à participer aux missions du réseau.

Un moment fort que je retiens de l'année 2024 est l'étude faite par Léa Desclos sur la détectabilité du Sabot de Vénus. Le protocole a été très bien mené et a abouti à des conclusions intéressantes. Cette étude permettra de partir sur de bonnes bases dès 2025 afin de recueillir des données fiables et utilisables pour d'éventuelles recherches scientifiques.

Léa Berlan – De La Fontaine, membre du réseau « surveillance » et technicienne forestière territoriale sur l'UT Centre chatillonnais (agence Bourgogne-Est)

Je suis membre du réseau surveillance depuis sa création en 2021 afin de sensibiliser sur l'environnement, la production et l'accueil, les personnes qui ne connaîtraient pas « la forêt » ... Cela me permet de protéger par un autre biais que mes missions journalières, un territoire d'exception. Je peux également informer et sensibiliser le grand public sur les pratiques autorisées ou non dans le Parc. En participant à ce réseau, je souhaite favoriser le partage de connaissance entre les différents établissements exerçant des missions de surveillance sur le territoire.

Un moment fort de 2024 a été les missions inter-service entre l'OFB, l'ONF et la Gendarmerie qui mettent en œuvre des compétences différentes mais qui se complètent, dans un même but.

Victor Moyot, membre du réseau « accueil et éducation à l'environnement et au développement durable », et technicien forestier territorial sur l'UT Centre chatillonnais (agence Bourgogne-Est)

Je suis arrivé en février 2022 à Chatillon sur Seine sur un poste de technicien forestier territorial avec la spécialisation d'éducation à l'environnement et au développement durable. Dès ma prise de fonction, j'ai participé au développement de ce réseau mutualisé entre l'ONF et le Parc national de forêts, tant dans la création de contenus que dans l'animation de sorties pédagogiques.

Ce qui me motive :

- Choisir des sujets qui m'animent et ressentir la satisfaction des participants
- Il y a une touche personnelle de chaque agent mutualisé dans note panel d'animations
- Parler de sylviculture, filière bois et environnement à un public curieux et intéressé.
- Partager/échanger sur les différentes fonctions de notre établissement ONF.

Si je devais retenir un moment de cette année d'animations, je retiendrais la sortie du 25 septembre 2024. Tous les ans une classe de BTS Gestion Forestière de Le Mans nous rend visite. Nous abordons les changements que nous avons apporté dans notre gestion forestière depuis 2019 dans les forêts en cœur de Parc national de forêts. Parler de notre quotidien à de jeunes forestiers est très enrichissant.

Pour finir je tiens à dire que la participation à ce réseau représente une charge de travail conséquente à certaine période de l'année, mais il est important de communiquer sur l'intérêt d'une forêt gérée, surtout dans le contexte climatique actuel. Ce réseau est pour nous un moyen de

sensibiliser le public sur des sujets d'actualités.

Ludovic Rouyer, membre du réseau « surveillance » et technicien forestier territorial sur l'UT d'Auberive (agence Haute-Marne)

Je suis membre du réseau surveillance depuis sa création en 2021. Ce réseau permet de mettre en avant l'ensemble des compétences transversales aux différents établissements (Parc national, ONF, OFB). En effet cela me permet d'échanger des connaissances sur le thème de la surveillance en bénéficiant du retour d'expérience des personnes avec qui nous participons aux différentes tournées.

L'exemple le plus marquant pour moi a été l'encadrement réussi du Tour de France sur le territoire du Parc national. Cet événement a en effet fait ressortir la capacité d'adaptations des différentes équipes mobilisées ainsi que notre capacité à mettre en avant de multiples compétences pour un atteindre un objectif commun.